

DISCOURS

**prononcé par le Général d'Armée Guillaume, Commissaire Résident général
à l'ouverture de la session de décembre 1953 du Conseil du Gouvernement**

Cette session de votre Conseil, comme toutes celles qui ont lieu à la fin d'une année, sera marquée par des discussions d'ordre financier, puisque le Gouvernement aura à recueillir vos avis sur le projet de budget du prochain exercice, projet présenté à votre commission du budget et discuté par elle.

Toutefois, les préoccupations financières ne sauraient être les seules à mériter des échanges de vues entre ce Conseil et l'Administration : on ne saurait, en effet, apprécier la situation des finances publiques, et les nécessités de l'équilibre budgétaire, qu'éclairé par une suffisante connaissance de la conjoncture économique. De nos jours, plus qu'à tout autre époque semble-t-il, la situation économique commande la situation budgétaire ; que l'économie soit en expansion et les recettes budgétaires croissent, assurant l'aisance des finances publiques ; que l'économie connaisse une dépression, et simultanément, les recettes s'amenuisent, alors que le concours accru demandé à l'Etat pour remédier à cette dernière relève l'importance des dépenses publiques.

Ainsi suis-je naturellement conduit, avant d'aborder le problème posé par la recherche de l'équilibre des finances chérifiennes, à analyser les grandes lignes de la conjoncture économique.

J'exposerai très franchement et très complètement les vues du Gouvernement en ces matières, persuadé que c'est là la meilleure manière de contribuer à donner aux discussions qui vont s'ouvrir leur plus grande efficacité.

*
**

L'analyse de la conjoncture économique montre que cette dernière se caractérise en 1953 par la permanence de certains déséquilibres auxquels se sont surajoutées des difficultés non négligeables rencontrées pour écouler sur les marchés extérieurs les productions marocaines. La confrontation de ces déséquilibres et de ces difficultés conduit à s'interroger sur la politique économique à mettre en œuvre pour y remédier.

Le déséquilibre de la balance commerciale demeure.

C'est ainsi qu'au cours des neuf premiers mois de l'année en cours, le Maroc aura importé pour 126 milliards 27 millions et exporté pour 67 milliards 540 millions de produits : le déficit de la balance com-

merciale chérifiennne au 30 septembre s'élève donc à 58 milliards 487 millions contre 69 milliards 151 millions pour la même période de l'année 1952 et 54 milliards 848 millions pour celle de l'exercice 1951.

Certes, par rapport aux neuf premiers mois de l'année écoulée, le déficit a diminué en valeur absolue de 10 milliards 664 millions. Cependant, cette constatation favorable doit être nuancée, car si les importations ont été réduites de 11,3 % pendant la même période, les exportations ont régressé de 7,4 %.

A la lumière des renseignements actuellement connus, il apparaît que le déficit de la balance commerciale marocaine sera compris en 1953 entre 75 et 80 milliards, déficit inférieur à celui atteint en 1952 soit 85 milliards, mais supérieur à celui atteint en 1951, soit, 71,5 milliards.

Enfin, si le déficit particulier sur la zone dollar connaît un fléchissement qui le ramène pratiquement au niveau de celui atteint au cours des neuf premiers mois de l'exercice 1951 — 13 milliards 900 millions — le solde créditeur du commerce du Maroc avec la zone sterling a subi un très fort recul, puisqu'il passe, toujours pour la même période, de 7 milliards 700 millions en 1951 à 1 milliard 740 millions en 1953.

Importance du déficit global de la balance commerciale chérifiennne, du déficit partiel sur la zone dollar, amenuisement continu du solde créditeur sur la zone sterling, telles sont, semble-t-il, les manifestations ultimes des déséquilibres qui, jusqu'à ce jour, caractérisent l'économie marocaine.

Cependant, ce ne sont pas là les seuls éléments à retenir de l'examen de la situation de l'économie marocaine en 1953 : cette dernière, en effet, est en butte à des difficultés certaines.

Ces difficultés, pour l'essentiel, ont leur origine dans le renversement de la conjoncture mondiale, renversement commandé par la cessation des hostilités en Corée et par l'abondance des récoltes dans les pays traditionnellement exportateurs : sur les marchés extérieurs la demande s'est réduite sans que, pour autant, l'offre cesse de croître.

Il convient cependant de remarquer que l'incidence de cette évolution ne s'est pas fait sentir avec la même intensité sur chacun des trois secteurs de l'économie marocaine : le secteur agricole, le secteur minier, le secteur industriel et commercial. En effet,

sur chacun d'eux, des causes particulières ont simultanément agi, freinant ici les conséquences de l'évolution de la conjoncture mondiale, là les aggravant.

Il ne m'apparaît pas nécessaire de m'étendre longuement sur les problèmes que pose aujourd'hui à l'agriculture marocaine l'écoulement de ses excédents céréaliers. Si je ne le fais point, ce ne saurait être par méconnaissance de l'extrême importance de problèmes qui touchent l'intégralité des agriculteurs de ce pays, mais uniquement parce que ce Conseil est parfaitement au courant des efforts que l'Administration chérifienne poursuit pour assurer la résorption de ces excédents, en étroite liaison non seulement avec les représentants les plus qualifiés de l'agriculture, mais également — et ceci souligne le caractère général de cette question — avec les représentants les plus qualifiés des deux autres fédérations.

Il me revient cependant de mettre en lumière le rôle de la Métropole en cette affaire : privé du concours de la France, le Maroc aurait dû abandonner tout espoir d'écouler ses excédents céréaliers et subir de très lourdes pertes préjudiciables aussi bien aux finances publiques qu'aux revenus de ses agriculteurs. Je n'insisterai pas sur les conséquences aussi bien économiques que sociales qu'aurait entraînées cette éventualité. J'exprime ma gratitude aux représentants des trois collègues, français et marocains, qui ont joint leurs efforts aux miens et à ceux de l'administration pour éclairer le Gouvernement Français sur l'importance de ce problème.

En ce qui concerne le secteur minier, le fléchissement des cours sur le marché mondial risque de freiner l'exportation des minerais. Toutefois, et ceci est un facteur favorable dont l'incidence sur le plan des finances publiques n'est pas négligeable, les perspectives d'écoulement des phosphates marocains demeurent satisfaisantes.

Enfin, la situation du secteur industriel et commercial retient, ainsi que j'ai eu l'occasion de le préciser en ouvrant la précédente session de votre Conseil, toute l'attention du Gouvernement. Les représentants de l'industrie et du commerce qui siègent sur vos bancs connaissent les efforts que les Pouvoirs Publics poursuivent, de concert avec eux, pour atténuer les effets dommageables de concurrences abusives et pour rapprocher dans toute la mesure souhaitable les points de vue des producteurs de la zone franc qui participent à l'alimentation du marché marocain.

Cependant, compte tenu de l'âpreté d'une concurrence qui trouve son aliment essentiel dans les difficultés quasi-générales d'absorption des marchés et compte tenu d'un cadre juridique imposé par les traités, de moins en moins adapté aux nécessités de l'économie marocaine, l'action de l'Administration ne peut qu'avoir, dans l'immédiat, des effets de portée limitée.

Ainsi, l'analyse de la conjoncture économique met-elle en lumière, outre le déséquilibre continu de la balance commerciale, des difficultés qui touchent, à des degrés divers, les différents secteurs de l'économie marocaine.

Avant d'examiner, à travers cette situation, celle des finances publiques, il paraît nécessaire d'évoquer certains aspects de l'action économique à long terme que le Gouvernement, conscient de ces déséquilibres et de ces difficultés, entend promouvoir.

En effet, devant les difficultés rappelées ci-dessus, l'opinion pourrait se faire jour d'une incompatibilité entre ces difficultés et un effort accru en faveur du développement de la production marocaine.

Telle ne saurait être l'opinion du Gouvernement.

Il revient en effet à ce dernier de rechercher et de mettre en œuvre les moyens les plus propres à assurer au Maroc le meilleur équilibre entre l'économie et le social.

La France, dans ce pays, est investie d'une mission ; elle ne saurait en trahir l'essentiel. Nous avons le devoir d'aider les populations marocaines, en continuant l'accroissement, à transformer leurs conditions d'existence. Soulager la misère des masses déshéritées, leur donner le goût et les moyens de vivre par le travail et dans la dignité ; améliorer le sort du prolétariat industriel et agricole ; dispenser à tous hygiène et instruction, telle est l'œuvre de justice sociale et d'humaine solidarité que nous devons poursuivre avec une inlassable ténacité.

C'est à la lumière de cet impératif qu'il convient d'apprécier l'action du Gouvernement dans le domaine économique.

Le développement progressif d'une industrie capable d'affronter la concurrence et défendue contre ses manifestations les plus abusives paraît au Gouvernement particulièrement souhaitable, car sans ce développement, il serait impossible d'offrir aux populations toujours plus nombreuses des villes marocaines un emploi décent, condition de leur évolution paisible.

En outre, l'opportunité de développer le plus important secteur de l'économie marocaine, le secteur agricole, ne saurait être jugé en fonction des difficultés rencontrées pour écouler aujourd'hui nos excédents céréaliers. Cette opportunité apparaît certaine si l'on retient encore pour l'apprécier, les nécessités de la recherche d'un équilibre judicieux entre l'économie et le social.

Les difficultés très réelles que nous rencontrons pour assurer à nos populations urbaines un emploi satisfaisant sont fort heureusement compensées par une large possibilité d'expansion de la production agricole. Cette expansion est notre meilleur moyen de fixer dans le bled des populations qui ne demandent qu'à y travailler paisiblement, pour peu que leurs conditions deviennent moins précaires.

Ainsi paraissent se dégager les éléments d'une politique économique à longue échéance qui pourrait assurer l'équilibre interne de ce pays : expansion de la production agricole et, dans toute la mesure possible, expansion de la production industrielle pour, en relevant le pouvoir d'achat des populations, assurer avec l'amélioration de leurs niveaux de vie, l'écoulement de l'essentiel de la production chérifienne.

C'est pour partie en application de cette politique que le Gouvernement a pris récemment la décision — en accord d'ailleurs avec ceux qui devaient assumer la charge de son exécution — de relever de 10 % le salaire minimum alloué dans l'industrie et dans l'agriculture.

Encore faut-il que le Gouvernement puisse disposer des moyens financiers indispensables à la poursuite d'une telle politique économique et sociale qui, pour être efficace, ne saurait s'accommoder d'ajournements car les situations auxquelles elle doit remédier évoluent à un rythme rapide.

Je serai ainsi conduit à examiner devant vous le problème que pose l'équilibre du budget de l'exercice 1954.

Dans son rapport à la Commission du Budget, le Directeur des Finances a analysé l'ensemble des problèmes à résoudre, pour réaliser cet équilibre. Comme il reprendra et complétera tout à l'heure cette analyse, il me paraît inutile — pour ne pas allonger mon exposé — de m'étendre plus particulièrement sur ces questions.

Il me revient toutefois de rappeler le nouvel effort consenti par la Métropole par le canal du Fonds de Modernisation et d'Équipement, dont le montant des avances pour l'exercice 1954 est fixé à 16 milliards. Il me paraît juste à cette occasion de mettre l'accent sur l'importance de l'aide que continue à nous allouer notre pays, malgré ses propres difficultés financières : c'est en effet vers lui que se tourne le Maroc pour absorber la plus grande partie de sa production et l'excédent de celle-ci ; c'est lui qui assure la couverture du déficit en dollars de la balance commerciale chérifienne ; c'est lui enfin qui assure l'équilibre de la balance des comptes du Maroc. Complétant les précisions que je vous ai données au cours de votre précédente session, je puis indiquer que cette année la France contribuera à cet équilibre pour une somme de l'ordre de 72 milliards contre 64 milliards en 1952.

Le Secrétaire Général du Protectorat m'a rendu compte des travaux de la commission du budget et des moyens qu'elle a envisagés pour équilibrer le budget ; votre rapporteur général traduira tout à l'heure les vœux de cette dernière.

Du compte-rendu qui m'a été soumis, il ressort que les représentants de votre Conseil à cette commission ont exprimé des préoccupations qui, sur bien des points, rejoignent celles du Gouvernement.

Il est certain, et je tiens à l'affirmer, qu'il est nécessaire de réduire à l'indispensable le train de vie de l'Etat.

Dès juin dernier, je déclarais devant ce Conseil que notre souci primordial d'économie nous amènerait à l'occasion de l'élaboration du budget qui vous est présenté aujourd'hui, à limiter dans toute la mesure tenue pour possible, les dépenses de fonctionnement des services publics : les instructions draconiennes qui ont été données dans ce sens ont permis de réduire de 2.725 à 2.258 les créations

d'emploi envisagées par le prochain budget : j'ajoute que je ferai étudier avec une particulière attention toutes propositions que les rapporteurs des budgets particuliers ou que les membres de ce Conseil pourraient être amenés à présenter tendant à réduire encore le nombre des créations d'emploi prévues.

Par ailleurs, soucieux de sauvegarder le principe de l'unité budgétaire dont l'inobservation rend malaisé le contrôle de la gestion des fonds publics, j'ai prescrit à compter de l'exercice 1954 l'intégration de la Caisse spéciale des Travaux Publics au budget général sans toutefois modifier l'affectation spéciale de cette Caisse. Le même souci me conduit à envisager un renforcement du contrôle financier sur les budgets des établissements publics ; ces organismes ne sauraient oublier que s'ils reçoivent des fonds provenant du budget de l'Etat, ils sont tenus par cela même à se plier à un très strict contrôle de leur gestion.

Enfin, et ceci est une preuve supplémentaire de la volonté du Gouvernement de réduire dans toute la mesure du possible le coût du fonctionnement des services publics, j'ai décidé de supprimer à compter du 31 Décembre prochain l'Office Chérifien de Commerce avec les Alliés, suppression réclamée par l'unanimité des membres de la Commission du Budget.

Cependant, la mise en œuvre des mesures que je viens d'indiquer n'écarte pas pour autant l'existence d'un déficit du budget de fonctionnement de l'ordre de 3 milliards.

Face aux propositions formulées par l'Administration en vue de combler ce déficit, votre commission du budget a présenté des suggestions que rappellera tout à l'heure votre rapporteur général.

Le Gouvernement n'arrêtera ses positions qu'après avoir recueilli et examiné avec la plus grande attention toutes les suggestions que vous ne manquerez pas de formuler au cours de la discussion qui va s'engager.

Sur un point cependant, son siège est fait, et je sais qu'en cette matière le Gouvernement aura répondu à vos préoccupations : j'estime qu'il convient de mettre à profit l'aménagement fiscal nécessaire pour assurer une plus judicieuse et plus équitable répartition de l'impôt. Ici, comme dans tous les pays modernes, le commun sentiment de la justice fiscale est un facteur essentiel de l'équilibre social et politique.

Je vous ai indiqué au début de cet exposé que j'expliciterais très franchement et très complètement les vues du Gouvernement sur l'ensemble des problèmes économiques et financiers qui se posent à nous. Par delà ces problèmes, je me suis employé à en évoquer d'autres d'un caractère éminemment social et dont la solution est intimement dépendante de celle des premiers. Tous ces problèmes sont liés — et c'est parce qu'ils sont liés qu'il importe que la politique qui commande notre action soit homogène.

Certes, je n'ai pas manqué de vous signaler toutes les difficultés qu'il nous faut écarter de notre route, mais leur nombre seul n'implique pas qu'elles soient insurmontables.

Personnellement, je suis persuadé du contraire.

Votre collaboration à l'effort que le Gouvernement entend poursuivre conduira, j'en suis convaincu, à la réussite de notre action dans ce pays.

*
**

Si, au cours de l'année qui s'achève, les soucis d'ordre économique, financier et social ne nous ont pas été épargnés, des difficultés plus graves encore nous sont échues dans le domaine politique. Les jours critiques que le pays a connus pendant l'été sont dans toutes les mémoires. Ils appartiennent déjà au passé. Je tiens pourtant à dire aujourd'hui que les périls dont nous étions alors menacés n'ont été écartés que grâce à la confiance des populations du Maroc, à la sagesse du Makhzen et des Chefs Marocains, enfin à la décision du Gouvernement français.

Ainsi que vous le savez, l'accession au Trône chérifien de S.M. Sidi Mohammed Ben Moulay Arafa a marqué, dans l'histoire des relations franco-marocaines, le début d'une ère nouvelle. Pour courte qu'elle soit encore, la période qui nous sépare de cet avènement a vu la mise au point et la promulgation d'un premier ensemble de textes législatifs et réglementaires qui apportent de profondes modifications aux institutions. Il me paraît inutile de reprendre l'exposé de ce corps de réformes dont vous avez déjà connaissance ; je me bornerai à rappeler qu'il tend principalement à instaurer au Maroc la séparation des pouvoirs, à associer progressivement les populations marocaine et française à la gestion des affaires publiques et à améliorer l'administration de la justice.

Ces mesures, dans la forme où elles ont été approuvées et publiées, ont donné lieu à des controverses : Certains redoutent que l'exercice des droits reconnus aux masses marocaines ne vienne rompre l'équilibre traditionnel de l'Empire ; d'autres au contraire les jugent décevantes parce qu'elles ne vont pas assez loin dans la voie de la démocratie, ou regrettent que les assemblées nouvelles n'aient pas encore été installées ; quelques-uns enfin, plus soucieux de progrès social que de réforme législative, attendent surtout de nous des mesures hardies en faveur des classes laborieuses.

Chacune de ces considérations, soyez-en assurés, s'est imposée à notre propre pensée ; leur diversité cependant, si elle témoigne des vastes espoirs que le nouveau règne a fait naître, met également en lumière la complexité du problème.

Sans doute convenait-il, après une longue période d'obstruction, d'adapter les institutions du pays aux nécessités du temps présent. Mais il importait, ce faisant, d'agir avec prudence, de prendre les précautions que requiert la cohabitation au Maroc de

populations aussi différentes dans leurs structures sociales que dans leur degré d'évolution, et de ne point méconnaître les impératifs qu'implique l'existence d'une communauté franco-marocaine.

Les dahirs édictés au mois de septembre par Sa Majesté chérifienne ont donc eu pour principal objet de mettre fin au régime du pouvoir personnel, et de donner à l'administration, les moyens réglementaires qui lui sont nécessaires pour assurer l'existence quotidienne du pays. Ces textes ont d'autre part jeté les bases d'une évolution démocratique des institutions et d'une formation civique des masses marocaines en étroite association avec les Français.

Une expérience historique, vieille de huit siècles, nous a en effet enseigné que l'apprentissage de la démocratie se fait au sein des assemblées communales. C'est donc par là qu'il fallait commencer, en dotant les jemaas administratives et les conseils municipaux élus de pouvoirs délibérants, dans le respect des prérogatives du Makhzen et de la personnalité du Maroc.

Les jemaas rurales seront installées sur l'ensemble du territoire dans le courant de l'année 1954 ; chacune d'elles aura à gérer son propre budget. La date des élections municipales sera fixée lorsqu'auront été achevés, dans un délai de quatre à cinq mois, les délicats travaux d'établissement des listes électorales pour le collège marocain.

La création des assemblées régionales, marque d'autre part un nouveau progrès vers une autonomie provinciale éminemment souhaitable. Enfin, le Conseil du Gouvernement, dont les deux sections désormais entièrement élues seront appelées à collaborer plus étroitement, devient une des institutions fondamentales de l'Empire chérifien, susceptible des plus larges développements. Dans ces différentes assemblées, les habitants du pays s'habitueront à traiter en commun des affaires de la collectivité.

Ces quelques explications, que je vous devais sur un sujet capital pour notre avenir, seraient incomplètes si je ne vous rappelais suivant quelle procédure ont été promulgués les textes législatifs dont je viens de vous entretenir. Aux termes du Traité de Fès, qui demeure la charte du Protectorat, l'initiative des réformes que nous nous sommes engagés à introduire au Maroc appartient à la France et leur application est subordonnée à l'accord de S.M. le Sultan. En vertu de ces stipulations, les dahirs récemment scellés ont été étudiés et mis au point à Paris, en Conseil des Ministres puis soumis à l'examen du Makhzen et à l'agrément de Sa Majesté chérifienne. Ils s'imposent donc à nous, en tant qu'ils ont été voulus conjointement par les gouvernements français et marocain, puis rendus applicables par le Souverain légitime.

Mais si leur principe ne saurait être remis en cause, les modalités de leur application devront être précisées. Certes, les amendements qui pourront être apportés à la réforme municipale seront d'une portée restreinte à l'exception des aménagements que peut appeler le régime électoral. En revanche, les dahirs qui organisent des assemblées régionales et le

Conseil du Gouvernement se bornent à tracer un cadre dans lequel il nous appartient d'insérer les formules qui répondront le mieux à l'attente du pays. Il va de soi que cette mise au point ne sera effectuée qu'avec le concours des porte-parole qualifiés des populations française et marocaine, et je me propose à cet effet de constituer des commissions auxquelles je vous demanderai de vous faire représenter.

Quant à la réforme judiciaire, elle a été ratifiée par la publication d'un code pénal marocain, d'un code de procédure pénale et de deux dahirs qui déterminent l'organisation et le fonctionnement de la justice Makhzen, ainsi que le statut des magistrats du Haut Tribunal chérifien et des futurs tribunaux régionaux. L'application de ces textes marquera pour la justice marocaine un important progrès dans la voie de la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire, et accroîtra sensiblement les garanties offertes aux justiciables. La population, j'en suis sûr, ne tardera pas à recueillir les bienfaits d'une rénovation qui s'est inspirée des données juridiques les plus modernes et qui, à ce titre, fera pleinement honneur au Maroc.

Enfin, je voudrais dire à ceux que préoccupe plus spécialement la condition des populations marocaines que leurs soucis sont également les nôtres et que, comme eux, nous ressentons vivement le besoin de mettre en œuvre un vaste plan d'action sociale.

Le pays connaît aujourd'hui un mal qui, à la vérité, est commun à toutes les régions du globe où les structures ancestrales et l'économie se transforment sous l'effet des techniques nouvelles : je pense à l'exode rural et à ses inévitables conséquences.

Les pouvoirs publics n'ont pas ménagé leurs efforts pour y porter remède ; aidée par de nombreuses initiatives privées auxquelles je tiens à rendre hommage, l'administration s'est attachée à améliorer le sort du monde paysan et des masses citadines. Que ce soit dans le domaine du travail, des salaires, de l'habitat, de la santé, de l'hygiène ou de l'instruction, de grands progrès ont été enregistrés depuis que la France assume la responsabilité d'élever l'Empire chérifien au rang de nation moderne.

Mais le problème demeure posé. Le moment est venu d'en reprendre l'examen, de faire le bilan de l'œuvre accomplie et des besoins qui restent à satisfaire, puis d'établir un programme cohérent dont les grandes lignes apparaissent déjà.

Dans les villes, une impulsion nouvelle est nécessaire à toutes celles de nos initiatives qui tendent, dans le cadre urbain ou professionnel, à relever la condition matérielle et morale des classes déshéritées. La lutte contre le taudis, la vie chère, l'instabilité de la main-d'œuvre, le chômage naissant, requièrent une attention et des moyens accrus. Nous ne saurions toutefois nous dissimuler qu'une telle entreprise ne

portera tous ses fruits que si nous nous attaquons simultanément aux causes de la désertion des campagnes. Je suis persuadé que d'heureux effets seraient à attendre d'un plan de modernisation et d'équipement de l'économie rurale dont la réalisation porterait sur une période assez longue pour obtenir des résultats profonds dans l'ensemble du pays. Enfin, en ville comme en tribu, la formation et l'avenir de la jeunesse soulèvent des questions que nous devons nous employer à résoudre dans l'intérêt du Maroc de demain.

Il importe en particulier que les progrès de la scolarisation soient poursuivis et amplifiés, cependant que l'accent sera mis davantage sur le caractère pratique de l'instruction. Le récent arrêté viziriel qui réorganise l'enseignement des fillettes musulmanes s'inspire de cet esprit. Il serait également souhaitable que l'action bienfaisante de l'école fût prolongée par le développement des associations sportives et culturelles, des cercles et des foyers dont le rôle peut être si utile à la compréhension et au rapprochement de tous les éléments de la population. D'autre part, conscient des aspirations de la jeunesse comme des exigences de la fonction publique, nous nous attachons à ouvrir aussi largement que possible les portes de l'Administration à ceux qui désirent se mettre au service de l'Etat ou des collectivités publiques. A cet effet, les dispositions prises en 1948 pour assurer le recrutement sur titres des Marocains ont été prorogées au mois de janvier dernier pour une nouvelle période de cinq ans ; il a été décidé en outre, avec l'accord de S. E. le Grand Vizir, que l'Ecole Marocaine d'Administration ouvrirait une deuxième année d'enseignement pour préparer ses élèves au brevet dans de meilleures conditions et une troisième année pour la délivrance d'un diplôme qui donnera accès aux emplois supérieurs de l'administration néo-chérifienne et de la magistrature makhzen.

Il s'agit là, assurément, de tâches considérables qui demanderont une doctrine, des hommes, des capitaux. De leur ampleur même risque de naître le découragement. Pour sa part, l'Administration entend s'y atteler avec foi, sachant qu'elle peut compter sur le concours de tous — et en premier lieu de cette Assemblée — pour mettre au point et mener à bonne fin le vaste dessein que je viens d'esquisser brièvement devant vous.

Ainsi, grâce à l'effort de ses populations, grâce aussi à l'aide généreuse de la France et à la sollicitude de S. M. le Sultan, le Maroc poursuivra sa marche dans la voie du progrès. Le perfectionnement continu de ses institutions, l'utilisation plus rationnelle de ses richesses et l'élévation constante du niveau de vie de ses habitants le conduiront avec certitude vers un destin meilleur, rendant possible l'avènement d'une société plus fraternelle, et mettant l'Empire Fortuné à même de prendre, parmi les nations modernes, en association étroite avec la France, la place que son labeur lui aura valu.